Aven tour







7 jours I 6 nuits
Du 03 au 09 septembre 2027

# L'Ardèche
# Séjour à Vogüé

*Enchâssé dans le calcaire de la falaise, le vieux bourg de Vogüe, classé parmi les "Plus Beaux Villages de France", forme un amphithéâtre au bord des gorges. Un site pittoresque et réputé pour ses panoramas d'exception... Le Village-vacances « Le Domaine Lou Capitelle » est ainsi idéalement situé pour découvrir la ville et la région Ardéchoise.*



## Jour 1 : Vendredi 3 septembre

**DOMICILE (Ille et Vilaine) – CLERMONT-FERRAND – VOGÜE (810 km)**

- En début de matinée, **départ de votre domicile (Ille et Vilaine).**
  Route en autocar, passage près du Mans, Tours et Bourges.

- Petit-déjeuner et déjeuner en cours de route. Continuation vers Clermont-Ferrand et près du Puy en Velay.

- En fin d'après-midi arrivée en Ardèche à **VOGÜE** dans votre **village vacances Lou Capitelle, établissement entièrement rénové et classé ******.

- Accueil et installation pour 6 nuits. Dîner et soirée animée.

Situation : **Le Domaine Lou Capitelle** vous accueille dans un cadre naturel d'exception en Ardèche méridionale à 135 m d'altitude et les pieds dans l'eau. Il s'étend sur 7 hectares d'espaces ombragés et fleuris . Niché entre la rivière Ardèche et ses falaises, ce village vacances est situé face au village de Vogüé, classé parmi les « Plus Beaux Villages de France », point de départ de la grandiose descente des Gorges de l'Ardèche. Chambres : **Catégorie « grand confort »** situées dans le pavillon principal ou dans des maisonnettes sur le site du domaine, chambres climatisées, salle de bain avec douche et wc séparés, linge de toilette fourni renouvelé 1 fois dans la semaine, télévision, téléphone. Côté restauration : Profitez de buffets d'entrées, de fromages, de plats chauds servis à l'assiette et de vins de pays pour vos  dans des salles de restaurant avec vue panoramique sur les falaises et le village de Vogüé. Animation : Une équipe à votre disposition vous proposera jeux, découverte du patrimoine, soirées animées… Détente et bien-être sont au programme de votre séjour. A votre disposition : Wifi gratuit - équipements sur place : piscine intérieure chauffée à 30° avec bain bouillonnant (horaires sur place), jets, jacuzzi (sans supplément), espace bien-être & spa (ouvert de 10 h 00 à 19 h 00) avec hammam et sauna (avec supplément), mini-golf, terrain multi-sports, bibliothèque, billard, salle de remise en forme, terrain de pétanque…









## Jour 2 : Samedi 4 septembre

### LE VILLAGE DE VOGÜE

- Petit-déjeuner.
- Réunion d'information.
- Découverte libre du Domaine Lou Capitelle.
- **Apéritif de bienvenue** et déjeuner.
- **Découverte à pied du village de Vogüé**, perle du Vivarais méridional, joyau médiéval classé Village de Caractère et Plus Beaux Villages de France. Immense et protecteur, avec ses quatre tours d'angle, le château bâti au XIème siècle surplombe les maisons du village. Depuis le jardin suspendu dit jardin de la marquise, lieu enchanteur, vous aurez une splendide vue sur le village et les monts ardéchois.
- Retour au village vacances : dîner, soirée animée et logement.







## Jour 3 : Dimanche 5 septembre

**LE PAYS DE LA MYRTILLE : LE LAC D'ISSARLES – LE MONT GERBIER DE JONC – ANTRAIGUES – VALS LES BAINS**

- Petit-déjeuner.
- Départ pour le **Pays de la Myrtille**. Excursion à la journée. Arrêt au belvédère de la Chaussée des Géants avec une vue plongeante et époustouflante sur **Le Pont du Diable à Thueyts**. Poursuite en direction du **Lac d'Issarlès** (lac naturel de 135 mètres de profondeur situé dans un ancien cratère volcanique).
- Déjeuner au restaurant.
- **Découverte du Mont Gerbier de Jonc**, suc volcanique culminant à 1551 mètres et au pieds duquel vous trouverez : « L'Authentique », « La Véritable » et « La Géographique » : 3 sources sans prétention qui pourtant donnent naissance au plus long fleuve de France : La Loire. Au retour, passage à **Antraigues** (village où vivait le célèbre Jean Ferrat) et à **Vals-les-Bains** (cité thermale).
- Retour au village vacances : dîner, soirée animée et logement.







## Jour 4 : Lundi 6 septembre

**BALAZUC - GENET D'OR Nougatier – CEPAGES ARDECHOIS**

- Petit-déjeuner.
- Le matin, départ pour **Balazuc, petit village de caractère** classé également parmi les Plus Beaux Villages de France, situé sur un piton rocheux surplombant l'Ardèche. Promenade dans les ruelles tortueuses bordées d'arcades, d'escaliers et calades dans l'ancienne cité médiévale.
- Retour à Vogüé pour déjeuner.
- Après-midi gourmand avec la **visite du Gênet d'Or** (sans accompagnateur), **Nougatier** depuis 1988. Vous découvrirez la **fabrique artisanale de nougats et confiseries** utilisant au maximum des matières premières Ardéchoises, sans colorant ni arôme de synthèse. Dégustation. Arrêt dans un caveau pour une **dégustation des délicieux cépages ardéchois**.
- Retour au village vacances : dîner, soirée animée et logement









## Jour 5 : Mardi 7 septembre

### LES GORGES DE L'ARDECHE et L'AVEN ORGNAC

- Petit-déjeuner.

- Excursion à la journée. Direction vers **Les Gorges de l'Ardèche et le célèbre Pont d'Arc**, arche naturelle de 54m de hauteur creusée par la rivière Ardèche dans un plateau calcaire, ouvrant sur la route des Gorges et sa succession de belvédères plongeant sur un vertigineux canyon d'une trentaine de kilomètres. La rivière a creusé ce canyon dans un massif calcaire à l'altitude moyenne de 300m. La route de Gorges se trouve en rive gauche et longe la réserve naturelle.

- Déjeuner au restaurant.

- Découverte d'un monde souterrain fascinant avec la visite d'**une des plus belles Grottes européennes**, **l'Aven d'Orgnac,** classé Grand Site de France et située au sud du plateau calcaire des Gorges de l'Ardèche. Vous serez ébloui par les volumes gigantesques de cette cathédrale souterraine et la richesse de ses concrétions dont l'histoire a commencé il y a 100 millions d'années, depuis la formation de la roche calcaire, jusqu'à sa découverte en 1935 (sortie par ascenseur). **Sa Cité de la Préhistoire** vous entraînera ensuite dans un voyage de 350.000 ans, du paléolithique ancien aux premiers Gaulois.

- Dîner et soirée animée. Logement.





## Jour 6 : Mercredi 8 septembre

**MARCHE REGIONAL – PATRIMOINE RURAL ARDECHOIS**

- Petit-déjeuner.
- Le matin, visite libre d'un **marché régional avec ses produits du terroir** (sans accompagnateur).
- Déjeuner à Vogüé.
- L'après-midi : **Visite du musée/distillerie de la lavande** permettant de comprendre les enjeux de cette culture, son histoire, ses vertus, ses qualités, son avenir. La **Maison de la Lavande** – Domaine Lavandaïs est située à Saint-Remèze. Dans un cadre authentique et unique près des Gorges de l'Ardèche, assistez ensuite à la magie de l'authentique extraction de l'huile essentielle lors de la **visite guidée**. Vous repartirez avec tous les secrets et l'alchimie de cette plante de légende, dotée de nombreuses vertus et d'un parfum subtil.
- Retour au village vacances : dîner « **surprise et festif** », soirée animée et logement.



## Jour 7 : Jeudi 9 septembre

### VOGUE - CLERMONT-FERRAND – DOMICILE

- Petit-déjeuner.
- Route du retour vers la Bretagne, passage près de Clermont-Ferrand, Bourges, Tours et Le Mans.
- Déjeuner et dîner inclus en cours de route.
- Arrivée à **votre domicile en soirée.**

## Conditions 2027

**Prix par personne :**
**1 370 €** (hors assurance)

**Ce prix comprend :**
**La prise en charge à votre domicile (Ille et Vilaine) -** Le transport en autocar de grand tourisme – l'hébergement en village vacances en chambre double avec douche et wc (chambre de catégorie « Grand Confort ») – le ménage hôtelier 1 fois dans la semaine avec linge de toilette renouvelé 1 fois - tous les repas du petit-déjeuner du 1er jour au dîner du 7ème jour inclus – la boisson aux repas (vin aux repas et café le midi) – un apéritif de bienvenue – les visites et excursions mentionnées au programme – les services d'un accompagnateur local pendant votre séjour (sauf au Genêt d'Or Nougatier et au marché régional) – La mise à disposition d'écouteurs audio pour suivre les commentaires du guide - les soirées animées – l'accès à la piscine intérieure chauffée à 30 ° avec bain bouillonnant, jets, jacuzzi (conditions et horaires sur place)

**Ne comprenant pas :**
Le supplément chambre individuelle : 150 € (nombre limité) - L'accès à l'espace bien-être & spa (conditions et accès sur place) - les pourboires guide et chauffeur - **Les assurances multirisques annulation assistance rapatriement : + 50€**

**Formalités : Carte Nationale d'identité en cours de validité recommandée**

AVEN TOUR - 265, rue de Châteaugiron - 35000 RENNES
Tél : 02.99.30.22.94 – e-mail : groupes@aven-tour.com - IM 035950002
Site internet www.aven-tour.com

# Assurance Voyage

## Document d'information sur le produit d'assurance

**Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 et Groupama Rhône Alpes Auvergne, Agrément N°4060477 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français**

**Produit : GALAXY SA**

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

## De quel type d'assurance s'agit-il ?

GALAXY SA est un contrat d'assurance groupe dont l'objet est de couvrir l'Assuré à l'occasion et au cours de son voyage.

## Qu'est-ce qui est assuré ?

**Formule « Multirisque »**

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**
Jusqu'à 16 000 € par personneet40 000 € par évènement

✓ **VOL MANQUE**
Jusqu'à 50 % du montant total de votre forfait initial ou 80 % du montant total de votre vol sec

✓ **BAGAGES**
Jusqu'à 2 000 € par personne et 10 000 € par évènement

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**

✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**
Jusqu'à 7 500 € par personne et 70 000 € par évènement

✓ **RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE**
Jusqu'à 1 000 000 € par événement

✓ **RETOUR IMPOSSIBLE**
Jusqu'à 10% du montant du voyage / nuit / personne avec un minimum de 50 € (maximum 5 nuits)

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**
Transport / rapatriement
Frais de prolongation de séjour
Frais médicaux à l'étranger jusqu'à 150 000 €
Rapatriement du corps
Retour anticipé
Assistance juridique
Frais de recherche et de secours jusqu'à 7 500 €

**Option « Garantie des prix »**
En extension à la formule « Multirisque »
Jusqu'à 8% du prix du voyage TTC et avec un maximum de 200 € par personne et 4 000 € par contrat

**Option « Protection Sanitaire » en casd'épidémie**

✓ **ANNULATION PROTECTION SANITAIRE**

✓ **ASSISTANCE PROTECTION SANITAIRE**

## Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

✗ **Les conséquences de la défaillance de l'organisateur du voyage,**

✗ **Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires, les attentats, sauf stipulation contraire à la garantie,**

✗ **Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,**

✗ **La pollution, les catastrophes naturelles sauf stipulation contraire à la garantie,**

✗ **Les épidémies et pandémies, sauf stipulation contraire à la garantie,**

✗ **Les frais médicaux dans le pays de domicile.**

## Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

**Les principales exclusions du contrat**

! **Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,**

! **La participation volontaire d'un Assuré à des émeutes ou grèves, rixes ou voies de fait,**

! **Les conséquences de l'usage de médicaments, de drogues, de stupéfiants et produits assimilés non ordonnés médicalement, et de l'usage abusif d'alcool,**

! **Tout acte intentionnel de l'Assuré pouvant entraîner la garantie du contrat.**

**Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions**

! **Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1er jour d'application du barème de frais d'annulation.**

! **Sur un même contrat, tous les Assurés doivent avoir souscrit la même formule.**

! **L'option « Garantie des prix » doit être souscrite simultanément à la formule « Multirisque ».**

! **L'Assuré doit être domicilié dans l'un des pays membres de l'Union Européenne, au Royaume Uni, en Suisse, Norvège, Andorre, Liechtenstein, San Marin, Gibraltar, dans les DROM et dans les COM.**

## Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier, **à l'exception des pays en état de guerre civile ou étrangère, d'instabilité politique notoire, ou subissant des mouvements populaires, émeutes, actes de terrorisme, représailles, restriction à la libre circulation des personnes et des biens (quel qu'en soit le motif, notamment sanitaire, de sécurité, météorologique, etc.) ou désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité**.

## Quelles sont mes obligations ?

**- A la souscription du contrat**
L'Assuré est tenu de régler la cotisation.
L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

**-En cas de sinistre**
- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.
- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.
Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.

## Quand et comment effectuer les paiements?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.

## Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

**Début de la couverture**
Les garanties « Annulation de voyage », « Informations voyage » et « Garantie des prix » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.
Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

**Droit de renonciation**
Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de trente jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

**Fin de la couverture**
Les garanties « Annulation de voyage » et « Informations voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).
La « Garantie des prix » expire 20 jours avant le jour de votre départ en voyage.
Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.

## Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.